

DOSSIER DE CANDIDATURE CONCOURS

TROPHÉES REUSSIR SEINE-SAINT-DENIS 2023

Valoriser la performance de votre entreprise : faites-vous connaître

REGLEMENT DU CONCOURS

Le concours TROPHEES "Réussir en Seine-Saint-Denis" 2023 a pour objectif de récompenser les réussites de nouvelles entreprises créées ou reprises, susciter des vocations entrepreneuriales, développer l'esprit d'entreprise, pérenniser le développement des jeunes entreprises.

1. Les organisateurs

Le concours TROPHEES "Réussir en Seine-Saint-Denis" 2023 est organisé par la CCI Seine-Saint-Denis. Cet événement est le fruit d'une initiative conjointe avec le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, en partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat du département.

2. Les partenaires

Les partenaires de ce concours sont le conseil départemental, la Chambre des Métiers et de l'artisanat, les organismes de financement, l'Association des experts-comptables de la Seine-Saint-Denis, l'Ordre des avocats de la Seine-Saint-Denis, les organismes sociaux, le Pôle emploi, les organismes d'appui à la création d'entreprise du département.

3. Les entreprises concernées

Le concours TROPHEES « Réussir en Seine-Saint-Denis" 2023 est ouvert aux entreprises qui répondent simultanément aux quatre conditions suivantes :

- Avoir son siège en Seine-Saint-Denis,
- Avoir démarré son activité à compter du 18 juillet 2018,
- Avoir un premier exercice comptable complet d'au moins 12 mois,
- Ne pas être détenue majoritairement par une autre société (sauf holding de reprise).

4. La sélection des dossiers

Le dossier de candidature doit comprendre :

- La fiche de candidature dûment remplie et signée,
- Photocopie carte d'identité / passeport,
- Copie de l'extrait d'immatriculation (RCS ou RM) mentionnant le siège social en Seine-Saint-Denis à la date de candidature,
- Copie du compte de résultat et du bilan de chaque exercice clôturé,
- Descriptif du parcours de création (complément si besoin à la fiche de candidature en annexe),

- Fiche de présentation commerciale de l'entreprise et de ses produits / services (supports de communication par exemple),
- Tous documents que l'entreprise souhaite porter à la connaissance des organisateurs : revue de presse, visuels d'illustration de l'entreprise (photos en situation, photos de produits), mini business plan, etc...

Il doit être reçu **au plus tard le 30 septembre 2023** à l'adresse suivante ou par mail (contacts ci-dessous) :

CCI Seine-Saint-Denis - Service Création / Jeune Entreprise
« Trophées réussir en Seine-Saint-Denis 2023 »
191 avenue Paul Vaillant Couturier
93005 BOBIGNY Cedex

La sélection des dossiers s'effectuera à partir de l'étude des dossiers de candidature complets.

Un pré-jury composé du conseil départemental et de la CCI Seine Saint Denis sélectionnera les nominés pour le prix Impact et le prix Tremplin qui seront présentés au jury.

L'avis du jury s'appuiera sur :

- La cohérence du dossier présenté, la pertinence au regard du marché,
- L'originalité du projet : originalité concurrentielle, technique et/ou commerciale de l'entreprise,
- L'adéquation homme/projet, le parcours suivi par le ou les créateurs/repreneurs,
- Le potentiel de développement de l'entreprise,
- La contribution au dynamisme économique local et/ou l'exemplarité de l'entreprise.
- L'impact positif social et environnemental de l'entreprise (pour le prix IMPACT)

Les organisateurs s'engagent à assurer la confidentialité des informations recueillies.

5. Le jury

Le jury du prix IMPACT est piloté par la CCI de Seine-Saint-Denis et composé de représentants des structures partenaires et d'experts dont la présence serait jugée utile : au moins un banquier, un expert-comptable, un représentant de la CCI Seine-Saint-Denis, un représentant du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis.

Le jury du prix TREMPLIN est piloté par le conseil départemental et composé des opérateurs de l'AAP accompagnement renforcé des BRSA.

Il désigne les entreprises lauréates qualifiées respectivement pour leur prix. Ses décisions sont souveraines, le jury se réserve le droit de ne pas décerner de prix dans l'hypothèse où il considère que les candidats remplissent insuffisamment les conditions de désignation. Par ailleurs, le jury se donne le droit de décerner des « mentions spéciales ».

Le jury recherchera une certaine parité entre les candidats.

6. Les prix

Les TROPHEES "Réussir en Seine-Saint-Denis" 2023 récompensent les catégories suivantes :

- Prix IMPACT "Prix de la création d'entreprise à impact en Seine-Saint-Denis"
- Prix TREMPLIN "Prix du parcours insertion par l'entrepreneuriat en Seine-Saint-Denis"

Le conseil départemental choisira parmi les nominés lors du jury Impact 2 Prix spéciaux, un prix Coup de Cœur « In Seine Saint Denis » et un prix spécial JOP 2024 qu'il décernera également lors de la cérémonie des Trophées Réussir en Seine Saint Denis. Le jury recherchera une certaine parité entre les candidats.

Les prix sont décernés par le conseil départemental au dirigeant de l'entreprise et par nos partenaires (Orange, Expert-comptable, Initiative Seine Saint Denis, CCI93). Ils sont soit monétaires, soit en nature.

Une vidéo réalisée par une agence de communication sera réalisée pour chaque nominé présenté au jury dans les 2 catégories.

7.La remise des TROPHEES "Réussir en Seine Saint Denis" 2023

La date de la cérémonie de remise des prix a lieu lors du forum « Réussir en Seine-Saint-Denis » qui se déroulera le Jeudi 7 décembre 2023 à la CCI Seine-Saint-Denis.

Une vidéo réalisée par une agence de communication sera réalisée pour chaque nominé présenté au jury dans les 2 catégories et ces vidéos seront présentées lors de la cérémonie.

Tous les nominés retenus devront participer au jury et devront être présents lors de la cérémonie de remise des Trophées.

8.Autres conditions

Les entreprises primées s'engagent à être associées à la communication des organisateurs et de leurs partenaires sponsors.

L'acte de candidature implique l'acceptation du présent règlement. Les droits d'accès au concours sont gratuits.

Les organisateurs s'engagent à assurer la confidentialité des informations financières, techniques et commerciales recueillies lors de l'instruction des dossiers.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable d'un report ou d'une annulation éventuelle du concours TROPHEES "Réussir en Seine-Saint-Denis" 2023, en tout ou partie, pour des raisons indépendantes de sa volonté.

9.Contacts

CCI Seine-Saint-Denis - Service Création/Jeune Entreprise

191 avenue Paul Vaillant Couturier - 93005 Bobigny Cedex

Nathalie LAFARGUE KANDJI

Tél : 07 62 04 22 98

Mail : nkandji@cci-paris-idf.fr

Alexandre CARRE

Tél : 06 59 40 30 89

Mail : acarre@cci-paris-idf.fr